



## COMITÉ TECHNIQUE DU 16 juin 2017

### Compte-rendu de réunion

Comité Technique

*Ve 23/6/17  
à 11h24.  
OK HBC*

Le 16 juin 2017, à 9 heures 30, le comité technique s'est réuni, sous la présidence de M. Hubert MOLL.

#### Membres présents :

##### Représentants des élus :

Mme Marie-Antoinette GUESDON  
Mrs Lucien AUBERT, Jean-Noël RAVE

##### Représentants des agents :

Mrs Yann Roué, Eric NOEL, Stéphane HOUDOU, Nicolas DAVOINE, Pascal LECLERC  
Mme Agnès HESL

##### CDG 53 :

MM. Arnaud DERRIEN (responsable pôle ressources humaines), Louis GOMBERT (préventeur), Geoffroy SIMON (préventeur), Thierry BEUCHER (responsable pôle protection sociale),

#### Absents excusés :

##### Représentants des collectivités :

Mmes Yveline RAPIN, Michèle LEMERCIER

##### Représentants des agents :

Mr Michel BELLANGER

Le quorum étant atteint pour les 2 collègues (représentants des collectivités & représentants du personnel), le président déclare la séance ouverte.

Il est procédé à la désignation d'un secrétaire et d'un secrétaire-adjoint :

- secrétaire : Mme Marie-Antoinette GUESDON
- secrétaire-adjoint : Mr Eric NOEL

Les procès-verbaux des réunions du comité technique en date du 10 mars 2017 et 30 mars 2017 sont validés à l'unanimité.

COLLECTIVITÉ

C.D.G. 53

OBJET DE LA DEMANDE

N° 17-05-0019  
la suppression d'emploi sans suite  
A compter du 1er juillet 2017,  
demande d'avis au comité  
technique pour la suppression du  
poste d'adjoint administratif  
principal de 2ème classe à  
hauteur de 35 heures/semaine  
(mutation de l'agent, réorganisation  
suite à ce départ avec poste créé  
au même grade).

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité

C.D.G. 53

N° 17-06-0001  
le régime indemnitaire  
A compter du 1er juillet 2017,  
demande d'avis pour l'instauration  
du RIFSEEP concernant les cadres  
d'emplois d'attaché, rédacteur,  
adjoint administratif selon les  
critères d'encadrement, de  
responsabilité, d'expertise et de  
sujétions pour les montants  
plafonds suivants (IFSE) :  
attachés : groupe 1 : 36 210 €  
groupe 2 : 32 130 € groupe 3 : 25  
500 €  
rédacteurs : groupe 1 : 17 480 €  
groupe 2 : 16 015 €  
adjoints administratifs : groupe 1 : 11  
340 € groupe 2 : 10 800 €

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité

**COLLECTIVITÉ**

C.I.A.S. de l'Ernée

**OBJET DE LA DEMANDE**

N° 17-05-0012

Document unique - lancement de la démarche

La collectivité projette de réaliser l'évaluation des risques professionnels dans les prochains mois en vue de formaliser son Document Unique. La démarche sera participative, inclura l'ensemble du personnel et se fera avec le soutien du CDG 53. Pour ce faire, la collectivité fera appel au soutien financier du Fonds National de Prévention qui encourage et finance les démarches de progrès des conditions de travail dans les collectivités territoriales. Cette demande vise donc à informer les membres du Comité Technique du lancement prochain de la démarche de réalisation du Document Unique.

**AVIS DU COMITE TECHNIQUE**

Représentants des collectivités:

favorable à l'unanimité

Représentants du personnel:

favorable à l'unanimité

Communauté de communes de l'Ernée

N° 17-05-0006

la suppression d'emploi suivie d'une création

A compter du 01/06/2017, suppression du poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1ère classe à temps complet suivie de la création du poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet faisant suite à l'intégration directe d'un agent (dossier soumis par ailleurs à la CAP au titre de l'intégration directe).

Représentants des collectivités:

favorable à l'unanimité

Représentants du personnel:

favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

Communauté de communes de l'Ernée

OBJET DE LA DEMANDE

N° 17-05-0023  
la suppression d'emploi suivie d'une création  
Dans le cadre de l'organisation de la rentrée de l'école de musique 2017/2018, à compter du 01/09/2017, suppression du poste d'assistant d'enseignement artistique à temps incomplet à 10.25/20ème suivie de la création du poste d'assistant d'enseignement artistique à temps incomplet à 14.5/20ème. Le nouveau poste intégrera des heures de trompette et de formation musique.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité

Communauté de communes de l'Ernée

N° 17-05-0024  
la suppression d'emploi suivie d'une création  
A compter du 01/09/2017, suppression d'un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale (catégorie A) à temps incomplet à 3/16ème suivie de la création d'un poste sur le cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique (catégorie B) à temps incomplet à 3/20ème (Enseignant en Cor) : le poste étant vacant au 01/09/2017, cette modification de cadre permet de donner une cohérence au cadre général de fonctionnement de l'école de musique composée principalement d'une équipe d'enseignants de catégorie B.

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité

**COLLECTIVITÉ**

Communauté de communes du  
Bocage Mayennais

**OBJET DE LA DEMANDE**

N° 17-05-0022  
Document unique - lancement de  
la démarche  
La collectivité projette de réaliser  
l'évaluation des risques  
professionnels dans les prochains  
mois en vue de formaliser son  
Document Unique. La démarche  
sera participative, inclura  
l'ensemble du personnel et se fera  
avec le soutien du CDG 53. Pour  
ce faire, la collectivité fera appel au  
soutien financier du Fonds  
National de Prévention qui  
encourage et finance les  
démarches de progrès des  
conditions de travail dans les  
collectivités territoriales. Cette  
demande vise donc à informer les  
membres du Comité Technique du  
lancement prochain de la  
démarche de réalisation du  
Document Unique.

**AVIS DU COMITE TECHNIQUE**

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité

Commune Ambrières-les-Vallées

N° 17-05-0018  
Document unique - lancement de  
la démarche  
La collectivité projette de réaliser  
l'évaluation des risques  
professionnels dans les prochains  
mois en vue de formaliser son  
Document Unique. La démarche  
sera participative, inclura  
l'ensemble du personnel et se fera  
avec le soutien du CDG 53. Pour  
ce faire, la collectivité fera appel au  
soutien financier du Fonds  
National de Prévention qui  
encourage et finance les  
démarches de progrès des  
conditions de travail dans les  
collectivités territoriales. Cette  
demande vise donc à informer les  
membres du Comité Technique du  
lancement prochain de la  
démarche de réalisation du  
Document Unique.

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Ampoigné	<p>N° 17-06-0009 la détermination du taux de promotion Au 14 juin 2017, l'avis du Comité Technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
Commune Astillé	<p>N° 17-05-0003 le régime indemnitaire A compter du 01/07/2017, demande d'avis pour l'instauration de la prime IFSE concernant le grade de secrétaire de mairie selon les critères suivants : sujétions, expertise particulière, encadrement de proximité, pour le montant plafond annuel de 3 750 euros.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
Commune Azé	<p>N° 17-05-0007 Document unique - lancement de la démarche La collectivité projette de réaliser l'évaluation des risques professionnels dans les prochains mois en vue de formaliser son Document Unique. La démarche sera participative, inclura l'ensemble du personnel et se fera avec le soutien du CDG 53. Pour ce faire, la collectivité fera appel au soutien financier du Fonds National de Prévention qui encourage et finance les démarches de progrès des conditions de travail dans les collectivités territoriales. Cette demande vise donc à informer les membres du Comité Technique du lancement prochain de la démarche de réalisation du Document Unique.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Beaulieu-sur-Oudon	<p>N° 17-05-0033  Document unique - lancement de la démarche  La collectivité projette de réaliser l'évaluation des risques professionnels dans les prochains mois en vue de formaliser son Document Unique. La démarche sera participative, inclura l'ensemble du personnel et se fera avec le soutien du CDG 53. Pour ce faire, la collectivité fera appel au soutien financier du Fonds National de Prévention qui encourage et finance les démarches de progrès des conditions de travail dans les collectivités territoriales. Cette demande vise donc à informer les membres du Comité Technique du lancement prochain de la démarche de réalisation du Document Unique</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité  Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
Commune Bierné	<p>N° 17-03-0005  le régime indemnitaire  A compter du 01/04/2017, demande d'avis au comité technique pour l'instauration du RIFSEEP concernant l'ensemble des grades suivants : rédacteurs territoriaux : IFSE 595.80 euros et CIA 199 euros  adjoints administratifs territoriaux : IFSE 1618.68 euros et CIA 126 euros  adjoints d'animation territoriaux : IFSE 481.80 euros et CIA 120 euros  atsem : IFSE 481.80 euros et CIA 120 euros  adjoints techniques territoriaux :  groupe 1 : IFSE 1 618.68 euros et CIA 126 euros  groupe 2 : IFSE 481.80 euros et CIA 120 euros. Les objectifs retenus sont les suivants : capacités d'encadrement et d'expertise, compétences, qualités relationnelles, atteinte des objectifs collectifs,</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité  Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Bouessay	<p>N° 17-03-0007</p> <p>Document unique - lancement de la démarche</p> <p>La collectivité projette de réaliser l'évaluation des risques professionnels dans les prochains mois en vue de formaliser son Document Unique. La démarche sera participative, inclura l'ensemble du personnel et se fera avec le soutien du CDG 53. Pour ce faire, la collectivité fera appel au soutien financier du Fonds National de Prévention qui encourage et finance les démarches de progrès des conditions de travail dans les collectivités territoriales. Cette demande vise donc à informer les membres du Comité Technique du lancement prochain de la démarche de réalisation du Document Unique.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité</p> <p>Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
Commune Brains-sur-les-Marches	<p>N° 17-05-0017</p> <p>Document unique - lancement de la démarche</p> <p>La collectivité projette de réaliser l'évaluation des risques professionnels dans les prochains mois en vue de formaliser son Document Unique. La démarche sera participative, inclura l'ensemble du personnel et se fera avec le soutien du CDG 53. Pour ce faire, la collectivité fera appel au soutien financier du Fonds National de Prévention qui encourage et finance les démarches de progrès des conditions de travail dans les collectivités territoriales. Cette demande vise donc à informer les membres du Comité Technique du lancement prochain de la démarche de réalisation du Document Unique.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité</p> <p>Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Champéon	<p>N° 17-05-0027  Document unique - lancement de la démarche  La collectivité projette de réaliser l'évaluation des risques professionnels dans les prochains mois en vue de formaliser son Document Unique. La démarche sera participative, inclura l'ensemble du personnel et se fera avec le soutien du CDG 53. Pour ce faire, la collectivité fera appel au soutien financier du Fonds National de Prévention qui encourage et finance les démarches de progrès des conditions de travail dans les collectivités territoriales. Cette demande vise donc à informer les membres du Comité Technique du lancement prochain de la démarche de réalisation du Document Unique.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité  Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
Commune Champgénéteux	<p>N° 17-05-0020  le régime indemnitaire  A compter du 01/07/2017, demande d'avis pour l'instauration du RIFSEEP, partie I.F.S.E.concernant le grade secrétaire de mairie. Les critères suivants sont retenus : direction, encadrement  Plafond annuel : 4000 € pour le grade de secrétaire de mairie</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité  Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>

**COLLECTIVITÉ****OBJET DE LA DEMANDE****AVIS DU COMITE TECHNIQUE**

Commune Commer

N° 17-05-0005  
conditions d'accueil et de formation des apprentis  
A compter du 1/8/2017, demande d'avis au comité technique sur les conditions d'accueil et de formation d'un apprenti en vue d'obtenir un cap jardinier paysagiste en 2 ans.  
L'apprenti est accueilli au service technique : Titulaire d'un BEPA et bac pro paysagiste, le maître d'apprentissage possède plus de 15 ans d'expérience dans le métier dont 9 ans dans la fonction publique.  
Les tâches qui seront confiées à l'apprenti relèvent de l'entretien des espaces verts.

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité

**COLLECTIVITÉ**

Commune Jublains

**OBJET DE LA DEMANDE**

N° 17-06-0004

la réorganisation des services  
Des agents ont souhaité une augmentation de leur temps de travail. Les 2 contrats aidés se terminent le 31 août prochain sans possibilité de dérogation et pour le moment il n'est pas possible de signer une nouvelle convention pour un contrat aidé à la rentrée de septembre. Le conseil municipal a donné son accord sur la présentation des emplois du temps pour la rentrée en tenant compte de ces éléments mais aussi de l'amplitude des horaires Un seul agent serait recruté en contrat d'un an. Un agent titulaire à TNC aurait un groupe TAP les mardis, jeudis et vendredis et l'accueil périscolaire le soir (2 jours jusqu'à 17h00 et jusqu'à 18h30 les 2 autres jours. Ces horaires passeraient de 23h00/sem annualisées à 26h45/sem annualisées L'autre agent titulaire à TNC aiderait l'agent de cantine les mardis et jeudis. Ces horaires passeraient de 21h00/sem annualisées à 24h45/sem annualisées L'agent d'animation finirait plus tard l'après-midi pour le ménage des salles TAP, ces heures passeraient de 28h30/sem annualisées à 33h00/sem annualisées. L'ATSEM n'aurait plus le ménage le mercredi soit une diminution de 0h15/sem. annualisées. Monsieur le Maire a rencontré les agents pour cette réorganisation

**AVIS DU COMITE TECHNIQUE**

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune La Bigottière	<p>N° 17-05-0001</p> <p>Document unique - lancement de la démarche</p> <p>La collectivité projette de réaliser l'évaluation des risques professionnels dans les prochains mois en vue de formaliser son Document Unique. La démarche sera participative, inclura l'ensemble du personnel et se fera avec le soutien du CDG 53. Pour ce faire, la collectivité fera appel au soutien financier du Fonds National de Prévention qui encourage et finance les démarches de progrès des conditions de travail dans les collectivités territoriales. Cette demande vise donc à informer les membres du Comité Technique du lancement prochain de la démarche de réalisation du Document Unique.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité</p> <p>Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
Commune La Brûlatte	<p>N° 16-07-0011</p> <p>le règlement intérieur</p> <p>Demande d'avis au comité technique sur le projet de règlement intérieur concernant le personnel communal (date de mise en application prévue le 1/7/2017)</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité</p> <p>Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune La Brûlatte	<p>N° 17-04-0007 le régime indemnitaire A compter du 1/7/2017, demande d'avis pour l'instauration de l'IFSE concernant les agents de la catégorie C répartis en 2 groupes par Cadre d'emplois (Adjoint administratifs et Adjoint techniques) selon les critères respectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Administratif : groupe 1 = Agent en charge de la comptabilité, de la gestion du personnel ; groupe 2 = Agent en charge de l'état civil, de l'urbanisme, élections</li> <li>- Technique : groupe 1 = adjoint technique polyvalent ; groupe 2 = adjoint technique d'exécution pour les montants plafonds suivants : - administratif : 3000 € - technique : 1500 €. Les critères retenus sont l'efficacité dans l'emploi, la réalisation des objectifs, les compétences professionnelles et techniques, les qualités relationnelles avec les usagers, les collègues et la hiérarchie.</li> </ul>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
Commune La Gravelle	<p>N° 17-05-0008 le régime indemnitaire Au 1/7/2017, demande d'avis au comité technique sur la mise en place du RIFSEEP pour le cadre d'emploi des adjoints techniques (titulaires, stagiaires et contractuels de droit public) en remplacement de l'IAT actuellement attribués aux adjoints techniques territoriaux. Groupe 1 : emplois nécessitant une technicité et expérience professionnelle, diversité des tâches exécutées, autonomie à travailler seul. montant IFSE : 2000 euros Groupe 2 : emplois des agents d'exécution. montant IFSE : 600 euros.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune La Pellerine	N° 17-05-0010 Document unique - lancement de la démarche Notre collectivité demande au comité technique du CDG53 un avis sur son document unique, sachant que l'ensemble des améliorations proposées seront faites sur 2018 et 2019.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Larchamp	N° 17-05-0028 Document unique - lancement de la démarche La collectivité projette de réaliser l'évaluation des risques professionnels dans les prochains mois en vue de formaliser son Document Unique. La démarche sera participative, inclura l'ensemble du personnel et se fera avec le soutien du CDG 53. Pour ce faire, la collectivité fera appel au soutien financier du Fonds National de Prévention qui encourage et finance les démarches de progrès des conditions de travail dans les collectivités territoriales. Cette demande vise donc à informer les membres du Comité Technique du lancement prochain de la démarche de réalisation du Document Unique.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Le Buret	<p>N° 17-05-0011  la suppression d'emploi suivie d'une création  A compter du 01/07/2017, demande d'avis pour la suppression du poste (ATSEM principale 2ème classe) pour 7h20 par semaine suivie de la création de deux postes : ATSEM principale 2ème classe pour 4h34 par semaine et adjoint technique pour 2h00 par semaine. L'agent chargée d'assurer l'aide à la garderie le soir et le ménage des bâtiments communaux n'est plus en mesure d'effectuer le ménage des bâtiments communaux. Egalement employée par le SIVOS de Beaumont Pied de Boeuf Le Buret Préaux, son temps de travail a augmenté au 01.01.2017.</p>	<p>Représentants des collectivités:  favorable à l'unanimité  Représentants du personnel:  favorable à l'unanimité</p>
Commune Le Horps	<p>N° 17-05-0009  Document unique - lancement de la démarche  La collectivité projette de réaliser l'évaluation des risques professionnels dans les prochains mois en vue de formaliser son Document Unique. La démarche sera participative, inclura l'ensemble du personnel et se fera avec le soutien du CDG 53. Pour ce faire, la collectivité fera appel au soutien financier du Fonds National de Prévention qui encourage et finance les démarches de progrès des conditions de travail dans les collectivités territoriales. Cette demande vise donc à informer les membres du Comité Technique du lancement prochain de la démarche de réalisation du Document Unique.</p>	<p>Représentants des collectivités:  favorable à l'unanimité  Représentants du personnel:  favorable à l'unanimité</p>

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Laigné-sur-Mayenne	<p>N° 17-06-0005</p> <p>Document unique - lancement de la démarche</p> <p>La collectivité projette de réaliser l'évaluation des risques professionnels dans les prochains mois en vue de formaliser son Document Unique. La démarche sera participative, inclura l'ensemble du personnel et se fera avec le soutien du CDG 53. Pour ce faire, la collectivité fera appel au soutien financier du Fonds National de Prévention qui encourage et finance les démarches de progrès des conditions de travail dans les collectivités territoriales. Cette demande vise donc à informer les membres du Comité Technique du lancement prochain de la démarche de réalisation du Document Unique.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité</p> <p>Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
Commune Louverné	<p>N° 17-05-0032</p> <p>Document unique - lancement de la démarche</p> <p>La collectivité projette de réaliser l'évaluation des risques professionnels dans les prochains mois en vue de formaliser son Document Unique. La démarche sera participative, inclura l'ensemble du personnel et se fera avec le soutien du CDG 53. Pour ce faire, la collectivité fera appel au soutien financier du Fonds National de Prévention qui encourage et finance les démarches de progrès des conditions de travail dans les collectivités territoriales. Cette demande vise donc à informer les membres du Comité Technique du lancement prochain de la démarche de réalisation du Document Unique.</p>	<p>Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité</p> <p>Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Maisoncelles-du-Maine	N° 17-05-0004 le régime indemnitaire A compter du 01/07/2017, demande d'avis pour l'instauration du RIFSEEP selon les critères suivants : fonctions d'encadrement, technicité et sujétions particulières. Montants plafonds suivants : rédacteur : groupe 3, montant IFSE 14 650€ adjoint technique : groupe 1, montant IFSE 10 800€ atsem principal 2eme classe, groupe 2, montant IFSE 11 340€	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
Commune Ménil	N° 17-03-0008 l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste Au 1er mai 2017, demande d'avis au comité technique pour la suppression du poste d'adjoint technique territorial pour 17h39 (temps de travail annualisé) suivie de la création du poste d'adjoint technique territorial pour 33h50 (temps de travail annualisé).	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

## COLLECTIVITÉ

Commune Montaudin

## OBJET DE LA DEMANDE

N° 17-04-0002  
 les autorisations d'absences  
 Au 1er mars 2017, demande d'avis au comité technique sur les autorisations spéciales d'absence :

- . naissance d'un enfant ou adoption : 3 jours ouvrables (de droit),
- . mariage du fonctionnaire ou conclusion d'un PACS : 5 jours ouvrables,
- . décès ou maladie très grave du conjoint, du partenaire lié par un PACS, d'un enfant, père, mère, beaux-parents (majorés le cas échéant des délais de route qui ne doivent pas excéder 48 h aller-retour) : 3 jours ouvrables,
- . mariage des enfants : 2 jours ouvrés,
- . décès frère, soeur, beau-frère, belle-soeur, grands-parents (majorés le cas échéant des délais de route qui ne doivent pas excéder 48 h aller-retour) : 2 jours ouvrés,
- . déménagement : 1 jour ouvré,
- . soins à donner à un enfant malade (de moins de 16 ans, aucune limite d'âge pour les enfants handicapés) ou pour en assurer momentanément la garde : la durée de l'autorisation ne peut dépasser les obligations hebdomadaires de service + 1 jour. Elle peut être portée à deux fois les obligations hebdomadaires + 2 jours si l'agent apporte la preuve :
  - . qu'il assume seul la charge de l'enfant,
  - . que son conjoint est à la recherche d'un emploi,
  - . que son conjoint ne bénéficie pas de par son employeur, d'autorisation d'absence pour soigner son enfant malade ou pour en assurer momentanément la garde. Dans le cas où un seul conjoint bénéficie de ces autorisations d'absence, celles-ci peuvent être portées à 15 jours consécutifs, si elles ne sont pas

## AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:  
 favorable à l'unanimité  
 Représentants du personnel:  
 favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Commune Montenay	<p data-bbox="564 232 724 262">fractionnées.</p> <p data-bbox="564 275 1011 976">N° 17-05-0016 Document unique - lancement de la démarche La collectivité projette de réaliser l'évaluation des risques professionnels dans les prochains mois en vue de formaliser son Document Unique. La démarche sera participative, inclura l'ensemble du personnel et se fera avec le soutien du CDG 53. Pour ce faire, la collectivité fera appel au soutien financier du Fonds National de Prévention qui encourage et finance les démarches de progrès des conditions de travail dans les collectivités territoriales. Cette demande vise donc à informer les membres du Comité Technique du lancement prochain de la démarche de réalisation du Document Unique.</p>	<p data-bbox="1051 275 1453 394">Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>
Commune Montjean	<p data-bbox="564 994 999 1326">N° 17-03-0006 l'augmentation ou la diminution du nombre d'heures d'un poste Au 1/6/2017, demandé d'avis au comité technique pour la suppression du poste d'adjoint technique à hauteur de 30 heures hebdomadaires suivie de la création du poste à hauteur de 35 heures. Au service technique, le travail ne cesse de croître.</p>	<p data-bbox="1051 994 1449 1113">Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité</p>

COLLECTIVITÉ

Commune Neuilly-le-Vendin

OBJET DE LA DEMANDE

N° 17-05-0026  
le régime indemnitaire  
A compter du 01/01/2018 demande  
d'avis pour l'instauration du  
RIFSEEP concernant les grades  
suivants :

Adjoint administratif Territorial  
principal de 1ère classe,  
Adjoint technique territorial,  
Adjoint administratif territorial,  
Adjoint technique territorial,  
Les critères retenus: sujétions,  
encadrement, expertise ou  
technicité nécessaire à l'exercice  
de certaines fonctions, l'ancienneté,  
aux contraintes horaires, pénibilité,  
manière de servir (implication dans  
le service, disponibilité au regard  
des missions, qualité du service  
rendu), disponibilité.

Montants plafonds annuels:  
Adjoint administratif Territorial  
principal de 1ère classe (groupe 1)  
IFSE : 11 340 euros, CIA : 1 260  
euros,  
Adjoints techniques territorial  
(groupe 1) IFSE : 11 340 euros, CIA :  
1 260 euros,  
Adjoint administratif territorial  
(groupe 2) IFSE : 10 800 euros, CIA  
: 1 200 euros,  
Adjoint technique territorial,(groupe  
2) IFSE : 10 800 euros, CIA : 1 200  
euros

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité

## COLLECTIVITÉ

## OBJET DE LA DEMANDE

## AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Commune Nuillé-sur-Vicoin

N° 17-05-0031  
 Document unique - lancement de la démarche  
 La collectivité projette de réaliser l'évaluation des risques professionnels dans les prochains mois en vue de formaliser son Document Unique. La démarche sera participative, inclura l'ensemble du personnel et se fera avec le soutien du CDG 53. Pour ce faire, la collectivité fera appel au soutien financier du Fonds National de Prévention qui encourage et finance les démarches de progrès des conditions de travail dans les collectivités territoriales. Cette demande vise donc à informer les membres du Comité Technique du lancement prochain de la démarche de réalisation du Document Unique.

Représentants des collectivités:  
 favorable à l'unanimité  
 Représentants du personnel:  
 favorable à l'unanimité

Commune Oisseau

N° 17-05-0014  
 Document unique - lancement de la démarche  
 La collectivité projette de réaliser l'évaluation des risques professionnels dans les prochains mois en vue de formaliser son Document Unique. La démarche sera participative, inclura l'ensemble du personnel et se fera avec le soutien du CDG 53. Pour ce faire, la collectivité fera appel au soutien financier du Fonds National de Prévention qui encourage et finance les démarches de progrès des conditions de travail dans les collectivités territoriales. Cette demande vise donc à informer les membres du Comité Technique du lancement prochain de la démarche de réalisation du Document Unique.

Représentants des collectivités:  
 favorable à l'unanimité  
 Représentants du personnel:  
 favorable à l'unanimité

## COLLECTIVITÉ

## OBJET DE LA DEMANDE

## AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Commune Pontmain

N° 17-05-0035  
le régime indemnitaire  
A compter du 01/07/2017,  
demande d'avis pour l'instauration  
du RIFSEEP concernant les cadres  
d'emplois suivants avec critères  
respectifs : Rédacteurs : technicité  
et qualification nécessaires au  
poste de secrétaire de mairie,  
responsabilités liées aux missions,  
rédaction des actes administratifs,  
préparation des réunions, conseil  
aux élus.  
Agents de maîtrise : gestion de la  
station-service, responsabilité  
financière (régie), agent amené à  
se déplacer fréquemment d'un lieu  
à un autre, polyvalence.  
Adjoints techniques : groupe 1 :  
actions de prévention, gestion d'un  
service, qualification, polyvalence,  
habilitation. groupe 2 : agent  
d'exécution, polyvalence.  
Plafonds retenus :  
rédacteurs : IFSE 3 700 € et CIA 0 €  
agents de maîtrise : IFSE 2 000 € et  
CIA 0 €  
adjoints techniques : groupe 1 :  
IFSE 1800 € et CIA 0 € & groupe 2 :  
IFSE 1 000 € et CIA 0 €

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

Commune Quelaines-Saint-Gault

OBJET DE LA DEMANDE

N° 17-04-0004  
la suppression d'emploi suivie  
d'une création  
A compter du 01/08/2017,  
demande d'avis au comité  
technique pour la suppression du  
poste ATSEM Principal de 1ère  
classe (28 h 46 par semaine /  
temps annualisé) suivie de la  
création, d'un poste d'ATSEM  
principal de 2ème classe  
(27h/semaine / temps annualisé).  
Demande d'avis présentée suite à  
départ à la retraite d'un agent.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
défavorable

OBSERVATION

L'ensemble des représentants du  
personnel déplore la diminution du  
nombre d'heures du poste qui fait  
perdre le bénéfice du régime  
spécial (C.N.R.A.C.L.) ; En  
application de l'article n° 30-1 du  
décret n° 85-565 du 30-5-1985,  
étant donné que la question a  
recueilli un avis défavorable  
unanime des représentants du  
personnel, cette question fait l'objet  
d'un réexamen et donne lieu à une  
nouvelle consultation du comité  
technique (prévue le vendredi 30  
juin). Tant que ce deuxième avis  
n'a pas été recueilli, le conseil  
municipal ne peut délibérer sur ce  
dernier.

Commune Quelaines-Saint-Gault

N° 17-06-0002  
le règlement intérieur  
Demande d'avis au comité  
technique sur le projet de  
règlement intérieur concernant le  
personnel communal (date de  
mise en application prévue le  
01/08/2017)

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ

Commune Renazé

OBJET DE LA DEMANDE

N° 17-03-0004

le Document Unique d'Evaluation des risques professionnels et plan d'action

Suite à la délibération 2017-038 du 07/03 dernier, La commune de RENAZÉ demande au comité technique du CDG 53 un avis sur son plan d'action concernant le document unique, pour l'année à venir. A savoir :

- remplacement de mobilier au restaurant scolaire par du mobilier plus léger.
- amélioration de l'insonorisation du restaurant scolaire pour le confort du personnel et des enfants lors de la pause méridienne.
- mise en place d'une formation sur les gestes et postures au travail en vue de prévenir des troubles musculo-squelettiques.
- formation du personnel à la sécurité PSC1 et recyclage.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

**COLLECTIVITÉ****OBJET DE LA DEMANDE****AVIS DU COMITE TECHNIQUE**

Commune Saint-Aignan-sur-Roe

N° 17-05-0034  
l'institution du temps partiel  
Institution du temps partiel sur  
autorisation :

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité

La collectivité projette d'organiser le  
temps partiel sur autorisation de la  
façon suivante :

- . pour les agents stagiaires et  
titulaires à temps complet et les  
non titulaires employés dans la  
collectivité depuis plus d'un an de  
façon continue à temps complet,
- . quotité possible : entre 50 % et  
99 % . L'organisation du travail se  
déroulera de manière quotidienne,  
hebdomadaire, mensuelle,  
semestrielle, annuelle,
- . L'autorisation sera accordée pour  
une période de 1 an renouvelable :
- . les demandes d'autorisation  
devront être présentées 2 mois  
avant la date souhaitée.

Institution du temps partiel de droit :

La collectivité projette d'organiser le  
temps partiel de droit de la façon  
suivante :

- . pour les agents stagiaires et  
titulaires à temps complet et à  
temps non complet ainsi qu'aux  
agents non titulaires employés  
dans la collectivité depuis plus d'un  
an de façon continue à temps  
complet.
- . Quotité possible : 50 %, 60 %, 70  
%, 80 %.
- . L'organisation du travail se  
déroulera de manière quotidienne,  
hebdomadaire, mensuelle,  
semestrielle, annuelle,
- . L'autorisation sera accordée pour  
une période de 6 mois à 1 an).  
Elles seront renouvelables dans les  
limites prévues par le décret n°  
2004-777 du 29 juillet 2004 . les  
demandes d'autorisation devront  
être présentées 2 mois avant la  
date souhaitée.

COLLECTIVITÉ

Commune Saint-Aubin-Fosse-Louvain

OBJET DE LA DEMANDE

N° 17-05-0015

Document unique - lancement de la démarche

La collectivité projette de réaliser l'évaluation des risques professionnels dans les prochains mois en vue de formaliser son Document Unique. La démarche sera participative, inclura l'ensemble du personnel et se fera avec le soutien du CDG 53. Pour ce faire, la collectivité fera appel au soutien financier du Fonds National de Prévention qui encourage et finance les démarches de progrès des conditions de travail dans les collectivités territoriales. Cette demande vise donc à informer les membres du Comité Technique du lancement prochain de la démarche de réalisation du Document Unique.

AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:

favorable à l'unanimité

Représentants du personnel:

favorable à l'unanimité

## COLLECTIVITÉ

## OBJET DE LA DEMANDE

## AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Commune Saint-Calais-du-Désert

N° 17-05-0025  
le régime indemnitaire  
A compter du 01/01/2018 demande  
d'avis pour l'instauration du  
RIFSEEP concernant les grades  
suivants :

- Adjoint administratif Territorial  
principal de 2ème classe.
- Agent spécialisé principal de  
2ème classe des écoles  
maternelles
- Adjoint technique territorial  
principal de 1ère classe.
- Adjoint technique territorial.

Les critères retenus: sujétions,  
encadrement, expertise ou  
technicité nécessaire à l'exercice  
de certaines fonctions, l'ancienneté,  
aux contraintes horaires, pénibilité,  
manière de servir (implication dans  
le service, disponibilité au regard  
des missions, qualité du service  
rendu), pénibilité

Montants plafonds annuels:

- Adjoint administratif Territorial  
principal de 2ème classe (groupe  
1) IFSE : 11 340 euros, CIA : 1 260  
euros.
- Agent spécialisé principal de 2ème  
classe des écoles maternelles  
(groupe 1) IFSE : 11 340 euros, CIA :  
1 260 €.
- Adjoints techniques territorial  
principal de 1ère classe (groupe 1)  
IFSE : 11 340 euros, CIA : 1 260  
euros.
- Adjoint technique territorial (groupe  
2) IFSE : 10 800 euros, CIA : 1 200  
euros.

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité

**COLLECTIVITÉ**

Commune Saint-Germain-de-Coulamer

**OBJET DE LA DEMANDE**

N° 17-05-0002  
le Document Unique d'Evaluation des risques professionnels et plan d'action  
La collectivité projette de réaliser l'évaluation des risques professionnels dans les prochains mois en vue de formaliser son Document Unique. La démarche sera participative, inclura l'ensemble du personnel et se fera avec le soutien du CDG 53. Pour se faire, la collectivité fera appel au soutien financier du Fonds National de Prévention qui encourage et finance les démarches de progrès des conditions de travail dans les collectivités territoriales. Cette demande vise donc à informer les membres du Comité Technique du lancement prochain de la démarche de réalisation du Document Unique.

**AVIS DU COMITE TECHNIQUE**

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité

Commune Saint-Germain-d'Anxure

N° 17-05-0021  
la suppression d'emploi sans suite A compter du 04/09/2017, demande d'avis au comité technique pour la suppression d'un poste adjoint d'animation (3 h/semaine) en raison de la diminution de la fréquentation des enfants aux temps d'activités périscolaires.

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité

**COLLECTIVITÉ**

Commune Saint-Pierre-des-Landes

**OBJET DE LA DEMANDE**

N° 17-05-0030

Document unique - lancement de la démarche

La collectivité projette de réaliser l'évaluation des risques professionnels dans les prochains mois en vue de formaliser son Document Unique. La démarche sera participative, inclura l'ensemble du personnel et se fera avec le soutien du CDG 53. Pour ce faire, la collectivité fera appel au soutien financier du Fonds National de Prévention qui encourage et finance les démarches de progrès des conditions de travail dans les collectivités territoriales. Cette demande vise donc à informer les membres du Comité Technique du lancement prochain de la démarche de réalisation du Document Unique.

**AVIS DU COMITE TECHNIQUE**

Représentants des collectivités:

favorable à l'unanimité

Représentants du personnel:

favorable à l'unanimité

Commune Saint-Pierre-des-Nids

N° 17-04-0001

la suppression d'emploi suivie d'une création

A compter du 31/08/2017, suppression du poste d'adjoint technique pour 30 heures par semaine suivie de la création du poste d'adjoint technique pour 35 heures par semaine. (départ en retraite de l'agent et augmentation du temps d'emploi suite à la construction de la nouvelle école maternelle sur le site Simone Veil et sa mise en fonction au 01 septembre 2017).

Représentants des collectivités:

favorable à l'unanimité

Représentants du personnel:

favorable à l'unanimité

## COLLECTIVITÉ

Commune Saulges

## OBJET DE LA DEMANDE

N° 17-06-0003  
le règlement intérieur  
Demande d'avis au comité  
technique sur le projet de  
règlement intérieur concernant le  
personnel du CCAS (date de mise  
en application prévue le  
01/07/2017)

## AVIS DU COMITE TECHNIQUE

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité

## OBSERVATION

Observations : les représentants  
du personnel FO, en lieu et place  
des deux derniers paragraphes  
"autorisations pour mandats  
syndicaux" préfèrent la rédaction  
de l'article 16 du décret n° 85-397.  
De plus, ils souhaiteraient que soit  
intégré le schéma sur la procédure  
de mise en place d'un contrôle  
d'acoolémie dans le règlement  
intérieur.

Foyer logement de Le Horps

N° 17-04-0006  
le régime indemnitaire  
A compter du 01/07/2017,  
demande d'avis pour l'instauration  
de la l'indemnité RIFSEEP  
concernant les grades A (attaché),  
B (technicien) et C (adjoints  
administratifs et techniques) selon  
les critères suivants : responsabilité  
d'une direction, fonctions de  
coordination, encadrement de  
service, maîtrise de logiciel, sujétion  
particulière . pour les montants  
plafonds suivants :  
attaché : IFSE 21000 €, CIA 200 €  
technicien : IFSE 9000 €, CIA 150 €  
adjoint administratif et technique :  
IFSE 2 000 €, CIA 100 €

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité

G.I.S.E.M. Maison de retraite de  
Ballée

N° 17-04-0003  
le Document Unique d'Evaluation  
des risques professionnels et plan  
d'action  
La collectivité demande au comité  
technique du CDG 53 un avis sur  
son document unique et son plan  
d'action pour l'année 2016-2017  
ETABLISSEMENT PUBLIC DE LA  
MARPA depuis le 1er janvier 2017

Représentants des collectivités:  
favorable à l'unanimité  
Représentants du personnel:  
favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
S.I.A.E.P. de la région d'Ernée	N° 17-05-0013 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/07/2017 suppression de deux postes d'adjoint technique à temps complet suivie de la création de deux postes d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet (avancement de grade)	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
S.I.A.E.P. de la région d'Ernée	N° 17-06-0006 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/07/2017, suppression du poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet suivie de la création du poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet suite à avancement de grade.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
S.I.A.E.P. de la région d'Ernée	N° 17-06-0007 la suppression d'emploi suivie d'une création A compter du 01/07/2017, suppression du poste de rédacteur à temps complet suivie de la création du poste rédacteur principal 2ème classe à temps complet suite à avancement de grade	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité
S.I.A.E.P. de la région d'Ernée	N° 17-06-0008 la détermination du taux de promotion Au 01/07/2017, l'avis du Comité Technique est sollicité sur la détermination du taux de promotion à 100 % pour l'avancement aux grades : - d'adjoint technique principal de 2ème classe - d'adjoint administratif principal de 1ère classe - de rédacteur principal 2ème classe.	Représentants des collectivités: favorable à l'unanimité Représentants du personnel: favorable à l'unanimité

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Territoire d'énergie Mayenne	<p>N° 17-04-0005  la suppression d'emploi suivie  d'une création  A compter du 11/04/2017,  suppression du poste de rédacteur  pour 35 nombre d'heures par  semaine suivie de la création du  poste rédacteur principal 2eme  classe pour 35 heures par  semaine suite à l'obtention de  l'examen professionnel et de  nouvelles missions.</p>	<p>Représentants des collectivités:  favorable à l'unanimité  Représentants du personnel:  favorable à l'unanimité</p>

Prime de fin d'année, détermination du montant 2017 : La variation des valeurs des indices INSEE des prix à la consommation de l'ensemble des ménages hors tabac s'établit comme suit : Décembre 2015 : 100.04  
Décembre 2016 : 100.66 Soit une augmentation de la valeur d'indice de + 0.62 Le montant de la prime 2016 était de 939.24 euros net. Il est proposé de relever le montant de la prime à 945.06 euros net pour un agent à temps complet concernant l'année 2017. avis favorable à l'unanimité des représentants des collectivités et de représentants du personnel.

Autorisations d'absence dans le cadre d'une assistance médicale à la procréation :

Circulaire du 24 mars 2017, Ministère de la fonction publique

Sous réserve des nécessités de service, les employeurs public peuvent accorder aux agentes publiques des autorisations d'absence pour les actes médicaux nécessaires à l'assistance médicale à la procréation (PMA), comme le prévoit le droit du travail pour les salariés du secteur privé. L'agent public, conjoint de la femme bénéficiant d'une assistance médicale à la procréation, peut, sous réserve des nécessités de service, bénéficier d'une autorisation d'absence pour assister à trois au plus de ces actes médicaux obligatoires.

Le Secrétaire,

Le Secrétaire-Adjoint,

Le Président,

Marie-Antoinette GUESDON

Eric NOEL

Hubert MOLL

